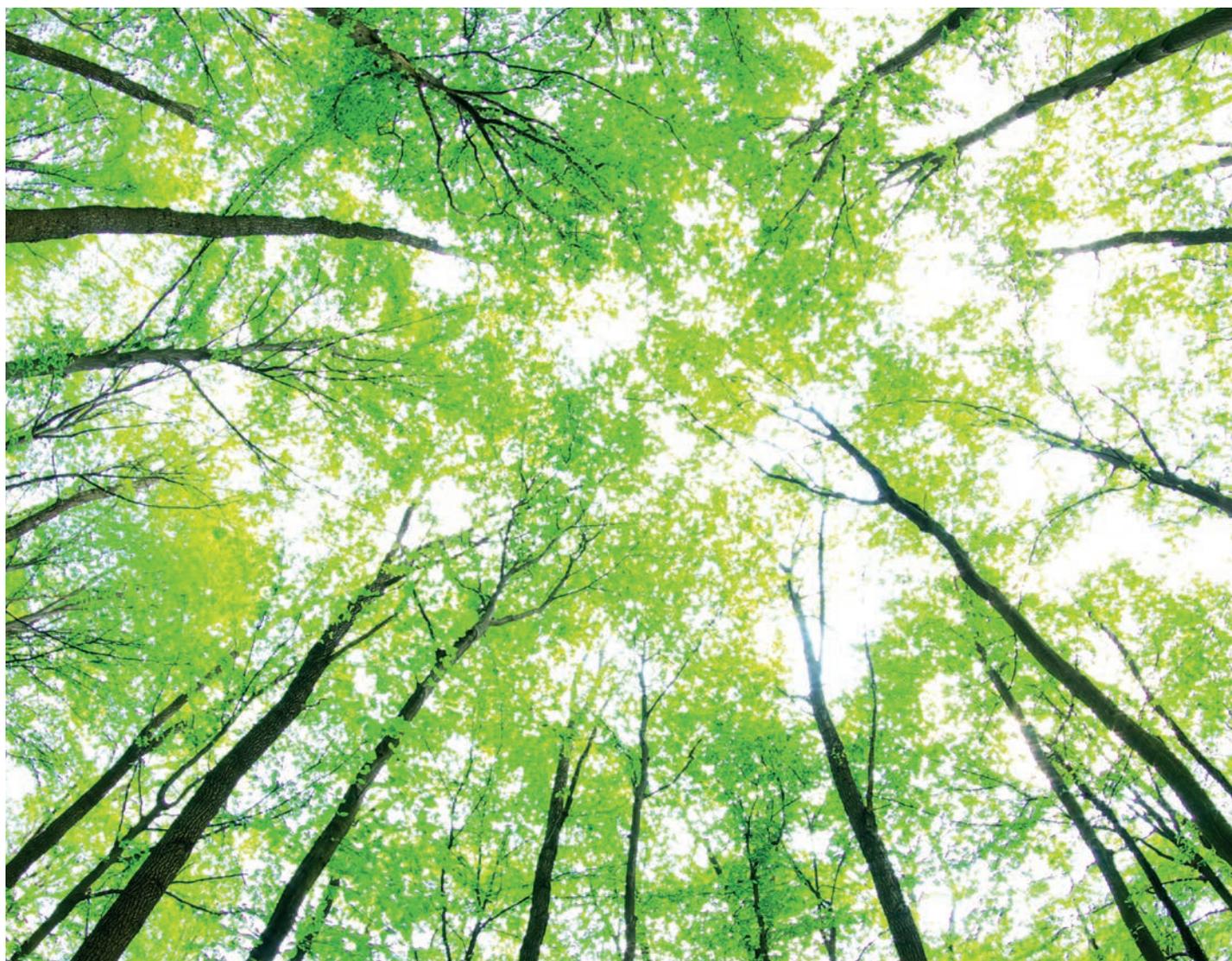


# PRATIQUES & TENDANCES DE REPORTING EXTRA-FINANCIER EN FRANCE

Baromètre #4 - Édition 2014



## À PROPOS DE

Les équipes dédiées à la RSE et au Développement Durable de Mazars accompagnent les directions en charge du reporting extra-financier dans la mise en œuvre et l'optimisation du processus permettant de fournir une information complète, fiable et conforme aux nouvelles exigences issues de la loi Grenelle 2 et dans le processus de vérification externe prévu par les textes.

**MAZARS EST UNE ORGANISATION INTERNATIONALE, INTÉGRÉE ET INDÉPENDANTE, SPÉCIALISÉE DANS L'AUDIT, LE CONSEIL ET LES SERVICES COMPTABLES, FISCAUX ET JURIDIQUES. AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014, LE GROUPE EST PRÉSENT DIRECTEMENT DANS 72 PAYS ET FÉDÈRE LES COMPÉTENCES DE PLUS DE 13 800 PROFESSIONNELS QUI ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES – GRANDS GROUPES INTERNATIONAUX, PME, INVESTISSEURS PRIVÉS – ET LES ORGANISMES PUBLICS À TOUTES LES ÉTAPES DE LEUR DÉVELOPPEMENT.**

---



# MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Les éléments présentés dans ce baromètre sont issus de l'analyse des informations publiées<sup>1</sup> par les émetteurs du CAC 40, des CAC *Next 15* et des 15 dernières capitalisations du SBF 120<sup>2</sup>, dans leur dernier document de référence disponible (première clôture post 31/12/2012). Les sociétés ne relevant pas du droit français ont été exclues de notre panel (au total 6 sur 70<sup>3</sup>).

Nous avons volontairement restreint notre analyse, cette année encore, au document de référence dans la mesure où la loi Grenelle 2 impose le rapport de gestion comme réceptacle des informations extra-financières demandées.

Notre étude porte uniquement sur la présence et la nature des informations. Elle ne comporte pas d'analyse sur la pertinence des actions mises en œuvre.

Les données publiées en 2014, sujet de notre étude, ont fait l'objet de comparatifs s'appuyant sur les études réalisées par Mazars sur les reportings des exercices 2011 et 2012 et publiées respectivement en 2012 et 2013<sup>4</sup>.

1. Une liste détaillée des sociétés retenues pour l'étude (le « panel ») est présentée en annexe.

2. Source : Bloomberg au 31/12/2013.

3. Les sociétés exclues sont les suivantes : Airbus Group NV, Arcelor Mittal, Gemalto NV, Solvay SA, SES SA, APERAM

4. Le panel retenu pour le baromètre publié en 2012 était le CAC 40. Celui publié en 2013 portait sur le CAC 40 et le *Next 20*.

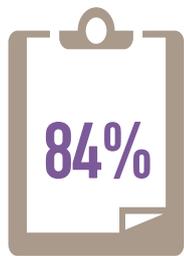




# SOMMAIRE

Quelques données clés	6
Vérification extra-financière : un dispositif réglementaire stabilisé	8
Communication et vérification, des démarches de progrès continu	8
Des méthodes de reporting harmonisées et explicites	13
La matérialité, nouvel enjeu de structuration des rapports	16
Premiers pas, encore hésitants, vers le reporting intégré	19
Zoom sur...	21
L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société : des informations et méthodes de mesure peu uniformes	21
La mesure des émissions de gaz à effet de serre : une pratique répandue mais dont les modalités sont encore hétérogènes	25
Les matières premières : des premiers pas prometteurs	29
Annexes	32
Liste des sociétés retenues dans le panel	32
Précédentes publications	34

# QUELQUES DONNÉES CLÉS



DU PANEL PUBLIE  
UNE **NOTE**  
**MÉTHODOLOGIQUE**

41%

DES **SOCIÉTÉS DU PANEL**  
ONT **EXCLU** CERTAINES  
INFORMATIONS PRÉVUES  
PAR **GRENELLE 2**



PARMI LE CAC 40,  
**86% DES**  
**VÉRIFICATIONS**  
SONT RÉALISÉES  
PAR LES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES



**60% DES SOCIÉTÉS**  
RETENUES N'ONT FAIT  
L'OBJET NI D'OBSERVATION, NI  
DE RÉSERVE DANS LEUR RAPPORT  
DE VÉRIFICATION



**+**  
**30%**

DES SOCIÉTÉS DU **CAC 40**  
FONT RÉFÉRENCE À UNE  
**ANALYSE DE MATÉRIALITÉ**



DES ENTREPRISES **ÉVOQUENT LA NOTION**  
**DE REPORTING INTÉGRÉ** (AUCUNE PARMIL  
LE CAC 40 EN 2012)

**48%**

DU PANEL **A IDENTIFIÉ** SES **PARTIES PRENANTES**  
(SOIT **58% CAC 40** CONTRE 49% EN 2012)

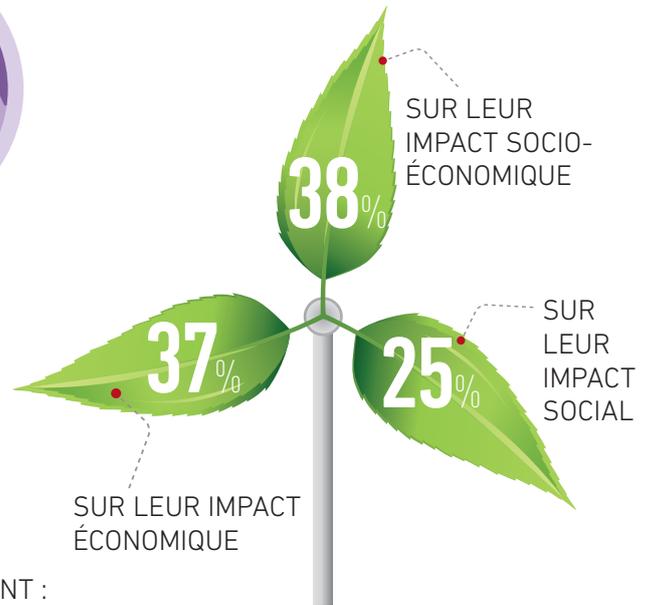


DES ENTREPRISES **ONT OPTÉ** POUR UNE **DÉMARCHE VOLONTARISTE**  
EN FAISANT VÉRIFIER EN ASSURANCE RAISONNABLE UNE PARTIE  
**DES INFORMATIONS PUBLIÉES**

# IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

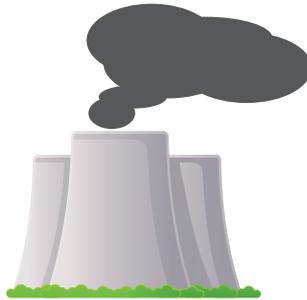


**55%** DES ENTREPRISES COMMUNIQUENT DES INFORMATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES SUR LEURS IMPACTS TERRITORIAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUE ETC. DONT :



## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

**55%** DU PANEL A MENÉ UNE DÉMARCHÉ DE TYPE BILAN CARBONE OU ANALYSE DE CYCLE DE VIE



**58%** DES ENTREPRISES PUBLIENT DES OBJECTIFS CHIFFRÉS

PARMI LES ENTREPRISES PUBLIANT DES INFORMATIONS CHIFFRÉES,

**61%** COMMUNIQUENT SUR LEUR SCOPE 3

## MATIÈRES PREMIÈRES

**64%** DES ENTREPRISES COMMUNIQUENT DES INFORMATIONS CHIFFRÉES SUR LEURS CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES



**36%** DES ENTREPRISES FONT ÉTAT DE MESURES EN FAVEUR DU RECYCLAGE



**23%** DES ENTREPRISES ONT RECOURS À DES CERTIFICATIONS POUR ATTESTER DE LA QUALITÉ DE LEURS MATIÈRES PREMIÈRES

# VÉRIFICATION EXTRA-FINANCIÈRE : UN DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE STABILISÉ

## COMMUNICATION ET VÉRIFICATION, DES DÉMARCHES DE PROGRÈS CONTINU

La publication au Journal Officiel, le 14 juin 2013, de l'arrêté définissant les modalités de vérification des informations extra-financières par l'organisme tiers indépendant a marqué un tournant en signant la finalisation du dispositif Grenelle 2 relatif à la publication et à la vérification des informations RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) figurant au sein des publications des émetteurs.

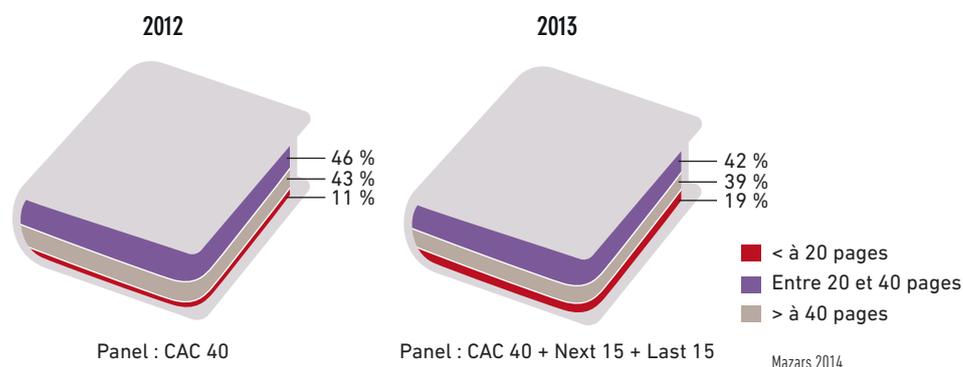
Si la vérification des informations extra-financières publiées a été rendue obligatoire, l'exercice 2013 n'a cependant pas été synonyme de révolution des pratiques, une très large majorité des sociétés ayant anticipé (au moins en partie dès 2012) la publication et la vérification des informations extra-financières. En effet, comme nous le notions déjà l'année dernière, 97 % des sociétés du CAC 40 faisaient déjà vérifier leurs données extra-financières par un vérificateur indépendant au titre de l'exercice 2012, sur une base volontaire.

Dans ce nouvel exercice, les publications se sont néanmoins enrichies et la démarche de vérification par un organisme tiers indépendant, désormais obligatoire, s'est généralisée. Au-delà de la collecte d'informations fiables, de nouveaux enjeux émergent en matière de publication extra-financière : implication des parties prenantes dans le reporting, ciblage des informations matérielles pour les sociétés au regard de leur activité, renforcement des liens entre reporting financier et extra-financier.

### En matière d'informations publiées

Pour l'exercice 2013, la quasi-totalité de notre panel (98 %) a dédié un chapitre de son rapport de gestion à ses impacts en matière sociale, environnementale et sociétale.

### Nombre de pages consacrées aux informations extra-financières dans les documents de référence



L'espace consacré à ces publications est en augmentation au sein du CAC 40 : 47 pages en moyenne pour l'exercice 2013 contre 40 pages en moyenne en 2012. On note par ailleurs que le CAC 40 consacre plus de pages à ces informations que le reste des sociétés étudiées (38 pages en moyenne pour l'ensemble du panel).

Pour respecter l'équilibre des parties financières et extra-financières et limiter le volume de leur rapport de gestion, 40 % des sociétés étudiées invitent le lecteur à consulter d'autres supports dédiés (pages web, rapports RSE, etc.) pour une présentation plus détaillée de leurs programmes de développement durable, plans d'action, partenariats, etc.

Nous constatons également qu'aucune des sociétés du panel n'a eu recours à la possibilité offerte par la loi Warsmann de publier les informations RSE des filiales<sup>5</sup> dans le document de référence de la société mère. Une des explications à ce constat pourrait être que, si elle était utilisée, elle entraînerait une inflation de la taille des rapports de gestion des sociétés mères, ces dernières devant publier l'ensemble des informations attendues par la loi Grenelle 2 sur leur périmètre et celui de leurs filiales.

En matière d'organisation du reporting, nous notons que la référence à la loi Grenelle 2 demeure particulièrement structurante : 84 % des sociétés du panel mentionnent ce dispositif dans leur document de référence (pourcentage qui atteint 94 % pour le CAC 40, en hausse de 5 points par rapport à 2012).

Pour matérialiser la couverture des 42 thématiques du Grenelle 2, près des deux tiers des sociétés étudiées utilisent des tables de correspondance. Ces dernières peuvent également permettre de démontrer leur conformité à d'autres référentiels de reporting, tels que la *Global Reporting Initiative (GRI)*, ou encore des principes internationaux de RSE (Pacte Mondial de l'ONU, Principes de l'OCDE, ISO 26 000, etc.). Près de la moitié des sociétés retenues pour l'étude fait ainsi référence à la *GRI* dans leur rapport.

5. S'applique aux filiales soumises à une obligation de publication dans le cadre de la loi Grenelle 2, hormis les filiales cotées.



# EUROPE :

## PREMIERS PAS VERS L'HARMONISATION DES OBLIGATIONS DE PUBLICATION D'INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Partant du triple constat que seul un petit nombre de grandes sociétés européennes (environ 6 % soit 2.500 sur 42.000)<sup>6</sup> publie des informations, « de qualité très variable », que les directives comptables en la matière n'ont pas eu l'efficacité voulue et que la fragmentation des réglementations nationales augmente l'insécurité juridique, la Commission a élaboré une directive qui rend obligatoire la publication d'informations non financières au sein des rapports de gestion des entités d'intérêt public (entreprises cotées, banques et compagnies d'assurance) de plus de 500 salariés et de 20 millions d'euros de bilan, ou 40 millions d'euros de chiffre d'affaires net (soit 6.000 entreprises environ)<sup>7</sup>. Le texte doit faire l'objet d'une transposition par les États membres dans un délai de deux ans à compter de sa publication au JOCE.

Les sociétés concernées devront alors publier chaque année :

- une déclaration non financière comprenant : une brève description du modèle commercial de l'entreprise ; une description de la politique suivie par l'entreprise sur les questions d'environnement, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption, le résultat de ces politiques ; les principaux risques qui sont susceptibles d'entraîner des incidences négatives ; les indicateurs clé de performance de nature non financière applicables aux activités ;
- une déclaration annuelle sur la diversité au sein des organes de gouvernance.

La directive prévoit deux exceptions à l'obligation de reporting : d'une part le cas où l'entreprise ne poursuit pas de politique

en lien avec la thématique, elle pourra alors s'abstenir en justifiant cette exclusion et d'autre part, la société pourra ne pas publier certaines informations portant sur « les évolutions prochaines et les affaires en cours de négociation » si elle estime que cela porterait atteinte gravement à « la position commerciale » du groupe.

Pour les filiales et entreprises contrôlées, les sociétés mères pourront préparer un « rapport distinct » et le publier soit avec le rapport de gestion consolidé soit sur le site internet de la société mère dans un délai n'excédant pas les 6 mois après la clôture de l'exercice. Une entreprise qui est elle-même une filiale est exemptée si elle-même et ses filiales sont comprises dans le rapport consolidé de gestion ou le « rapport distinct » de la société mère.

Les contrôleurs légaux des comptes et les cabinets d'audit devront vérifier que la déclaration non financière ou le rapport distinct ont bien été fournis<sup>8</sup>.

Pour une présentation plus détaillée, nous vous invitons à consulter la publication consacrée à cette thématique, Zoom sur... la directive européenne relative au reporting extra-financier, disponible sur le site internet de Mazars : <https://www.mazars.fr/Accueil/Expertise/Consulting/Developpement-durable-et-responsabilite-societale>

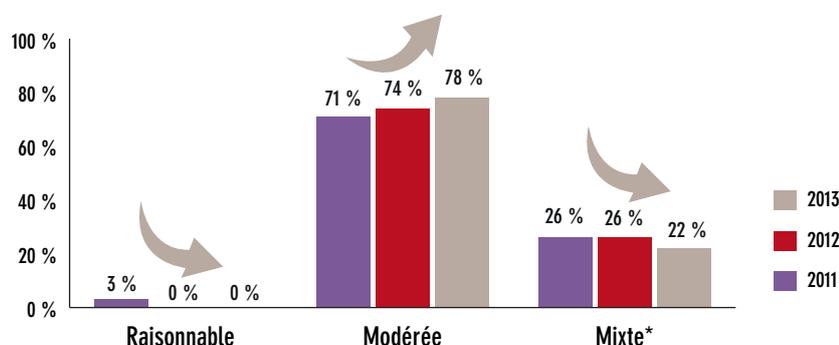
6. Document de travail des services de la Commission. Résumé de l'analyse d'impact accompagnant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines sociétés et certains grands groupes.
7. Les États-membres pourront étendre ces obligations à d'autres catégories de sociétés.
8. Les États-membres pourront rendre obligatoire la vérification de ces informations par un prestataire d'assurance indépendant.

## En matière de vérification

La vérification des informations extra-financières étant obligatoire cette année pour la première fois pour l'ensemble des sociétés étudiées, 100 % des groupes ont logiquement fait vérifier leurs informations par un organisme tiers indépendant. Ils étaient 97 % au niveau du CAC 40 sur l'exercice 2012. En outre, plus de 95 % des sociétés du panel ont publié le rapport de vérification émis par un tiers dans leur rapport de gestion.

Ces vérifications ont porté (dans 98 % des cas<sup>10</sup>) sur d'une part, la présence des informations requises et d'autre part la sincérité des dites informations, comme le prévoit la loi Grenelle 2. En outre, environ un cinquième des entreprises ont opté pour une démarche volontariste en faisant vérifier en assurance raisonnable une partie des informations publiées<sup>11</sup>. Ces sociétés ont ainsi été au-delà de l'obligation minimum qui prévoit une vérification de la sincérité des informations (correspondant à un niveau d'assurance modérée).

Niveau d'assurance relevé dans les rapports de vérification des sociétés du CAC 40 (2011, 2012 et 2013)



Mazars 2014

\* sociétés ayant recours à une vérification en assurance modérée sur certaines informations, et en assurance raisonnable sur d'autres informations

Les informations vérifiées en tests de détail portent, dans plus de 90 % des cas, sur les trois volets : social, environnemental et sociétal. Elles sont en moyenne au nombre de 23<sup>12</sup> (vs. 28 pour le seul panel CAC 40) et sont toujours majoritairement vérifiées par les commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants (OTI) pour 86 % des vérifications. Par ailleurs, ces travaux ne sont que très rarement réalisés exclusivement en France. En effet, dans plus de 90 % des cas, des sites étrangers ont également fait l'objet d'audits.

9. Deux sociétés du panel ont préféré publier le rapport de vérification sur leur site internet.

10. Pour une société du panel, le rapport de vérification ne mentionne pas la revue de présence des informations.

11. La pratique de vérification des informations extra-financières distingue deux niveaux d'assurance : l'assurance modérée, qui aboutit à une conclusion exprimée sous forme négative, et pour laquelle les travaux sur site doivent permettre de couvrir environ 20 % de la donnée considérée, et l'assurance raisonnable, qui se traduit par une conclusion émise sous forme positive et pour laquelle les travaux doivent permettre de couvrir environ 50 % de la donnée considérée. Il est admis que la vérification en assurance modérée suffit à répondre aux exigences de la vérification de la sincérité des informations Grenelle 2.

12. Elles concernent les informations jugées les plus importantes par le vérificateur au regard des activités de la société.

Les taux de couverture<sup>13</sup> atteints dans le cadre de ces travaux sont assez élevés. Pour la partie sociale, ils couvrent en moyenne environ 40 %<sup>14</sup> des effectifs. Sur la partie environnementale, ils sont très variés selon les indicateurs et oscillent entre 6 % et 100 %<sup>15</sup> des données publiées.

Concernant les conclusions des travaux des vérificateurs, exprimées via un rapport de vérification, nous observons que près de 60 % des sociétés retenues pour l'étude n'ont fait l'objet ni d'observation, ni de réserve. Le rapport de vérification contient dans 37 % des cas une observation et dans 12 % des cas une réserve<sup>16</sup>. Les observations des vérificateurs portent notamment sur les points suivants :

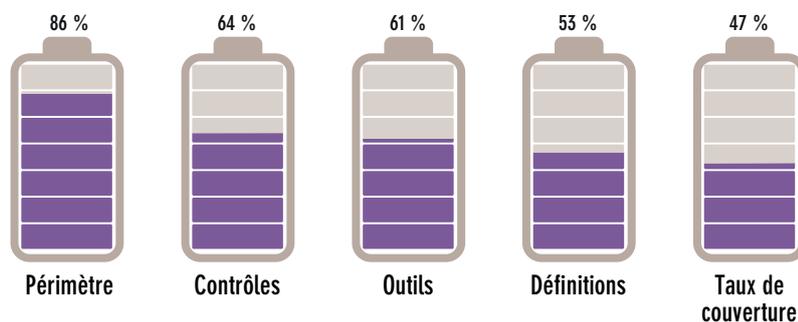
- problèmes d'application ou d'homogénéité des définitions ;
- manque de traçabilité des données ;
- manque de fiabilité des méthodes d'estimation ;
- contrôles insuffisants.

## DES MÉTHODES DE REPORTING HARMONISÉES ET EXPLICITÉES

### La note méthodologique : une pratique de plus en plus répandue

L'effort poursuivi par les entreprises en matière de transparence et de lisibilité des informations publiées a trouvé sa traduction dans la rédaction de notes méthodologiques (84 % du panel étudié), en partie sous l'impulsion des auditeurs nommés vérificateurs indépendants. Ces notes méthodologiques contiennent notamment des éléments relatifs au périmètre de publication, aux processus de contrôle interne, aux outils de reporting déployés (référentiels, systèmes d'information, etc.), aux définitions des indicateurs, aux taux de couverture et aux thématiques exclues, considérées comme non pertinentes au regard de l'activité de la société. Elles sont ainsi un élément indispensable au décryptage des informations publiées par les émetteurs.

#### Éléments présents dans la note méthodologique



Mazars 2014

13. Le taux de couverture est la contribution, par indicateur, des sites audités à la valeur totale reportée par le groupe.

14. Moyenne des taux de couverture observés. Sur le panel, les taux de couverture de la partie sociale variaient entre 9 % pour le minimum et 100 % pour le maximum.

15. Valeur la plus basse et la plus haute des taux de couverture observés sur les indicateurs environnementaux audités sur le panel en 2013.

16. Certains rapports pouvant faire l'objet à la fois de réserves et d'observations.

En outre, on retrouve fréquemment en note méthodologique des précisions (inclusions et exclusions, méthodes de calcul, d'extrapolation, de conversion, etc.) sur des indicateurs tels que les effectifs, l'absentéisme, les accidents de travail pour la partie sociale, les consommations d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> pour la partie environnementale. Elles sont complétées, dans environ la moitié des cas, par des notes de bas de page précisant certains éléments sur les thématiques traitées dans le rapport.

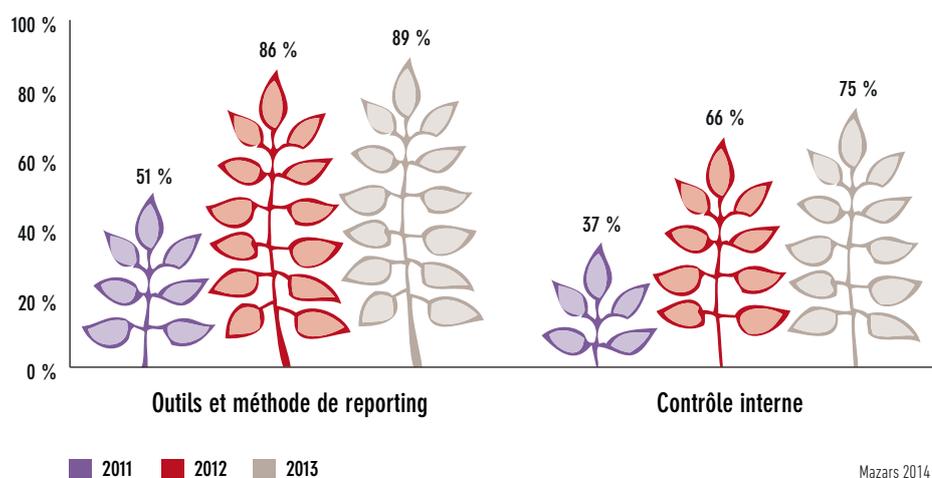
Les efforts poursuivis en matière de précision méthodologique méritent d'être soulignés. Ils bénéficient au lecteur en assurant une meilleure compréhension des éléments cités, à l'entreprise en garantissant une meilleure harmonisation des informations publiées à l'échelle du groupe et au vérificateur qui, dans le cadre de ses travaux, garantit que les éléments publiés sont conformes aux référentiels et aux définitions du groupe. Ils répondent enfin aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur les modalités de présentation de l'information<sup>17</sup>. Ces efforts de transparence doivent être poursuivis afin d'alimenter, au fil des ans, les notes méthodologiques.

### La présentation des outils, méthodes et contrôles des données est quasiment systématique

Confirmant la tendance que nous constatons déjà lors du baromètre 2013, nous observons que la fiabilisation du reporting est également assurée par la progression des entreprises communiquant sur les processus de reporting. On observe en effet une nette augmentation sur cet axe puisque, sur les sociétés du CAC 40, près de 90 % des entreprises décrivent en 2013 leurs outils et méthodes de reporting (référentiels, systèmes d'information et de reporting) alors qu'elles n'étaient que 51 % en 2011. Elles sont 77 % sur l'ensemble du panel (CAC 40, Next 15 et Last 15).

L'information du lecteur sur les procédures de contrôle déployées en interne pour assurer l'uniformisation et la consolidation des informations a connu la même progression puisque les trois quart des entreprises du CAC 40 communiquent sur ces éléments alors qu'elles n'étaient que 37 % en 2011. Ce chiffre atteint 73 % sur l'ensemble du panel en 2013.

#### Sociétés du CAC 40 communiquant des informations sur leurs processus de reporting



17. Rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale datant du 5 novembre 2013.



# LE MOT

## DE MAXIMILIEN FAIVRE SUR LES PRATIQUES DE REPORTING ET ENJEUX DU SECTEUR IMMOBILIER

MAXIMILIEN FAIVRE, chargé de mission de vérification et consultant RSE & Développement Durable Mazars

Le secteur résidentiel / tertiaire constitue aujourd'hui le premier poste des consommations d'énergie et le deuxième émetteur de CO<sub>2</sub> en France<sup>18</sup>, ce qui en fait l'une des cibles principales dans la lutte contre le réchauffement climatique. La réglementation en vigueur traduit cette volonté avec l'application depuis 2013 de la réglementation thermique 2012, issue de l'article 4 de la loi Grenelle 1, qui fixe pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/(m<sup>2</sup>.an) en moyenne. Le parc existant, également concerné par les textes, doit faire l'objet de travaux d'amélioration de la performance énergétique sous 8 ans à compter de 2012 (article 2 du Grenelle 2). Enfin, la loi Grenelle 2, par son article 225, vient renforcer l'obligation de publication d'informations extra-financières par les entreprises (dont les consommations de leurs bâtiments).

En tant qu'acteur majeur de l'évaluation de la performance environnementale des bâtiments et directement impacté par une réglementation en constante évolution, le secteur immobilier a renforcé ses pratiques de reporting pour offrir à ses parties prenantes une information pertinente et comparable au regard de ses enjeux. Cette volonté s'est notamment traduite par la constitution d'un groupe de travail sectoriel regroupant les principaux promoteurs fonciers et sociétés de construction au sein de l'association France GBC. Les nombreux échanges ont permis d'engager une véritable dynamique et d'élaborer un guide pratique permettant entre autres de répondre aux attentes du législateur en matière de publication d'informations environnementales et sociétales, et de partager les bonnes pratiques de chaque adhérent. Au-delà de ce mode d'emploi opérationnel, les contributeurs s'appuient également sur les recommandations et les méthodologies de calcul proposées par des référentiels, tels que le référentiel EPRA ou encore la *Global Reporting Initiative*.

Le reporting est devenu aujourd'hui un véritable outil de pilotage de la stratégie environnementale des entreprises du secteur et d'évaluation de la performance de leur patrimoine, enjeu majeur pour les parties prenantes. La publication d'indicateurs de suivi des différentes certifications (de construction ou d'exploitation) ou labélisations obtenues, constitue par exemple une pratique courante permettant de constater le « verdissement » des bâtiments. Des objectifs chiffrés, plus ou moins ambitieux, sont d'ailleurs régulièrement affichés pour exprimer l'engagement de la société dans la réduction des consommations d'énergie de

ses immeubles. L'évolution de la réglementation a également permis l'émergence d'indicateurs de suivi spécifiques au métier de l'immobilier. La loi Grenelle 2 a par exemple introduit la notion d'annexe environnementale ou de « bail vert », obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2012 pour tout nouveau bail ou en cas de renouvellement de bail portant sur des locaux de plus de 2 000 m<sup>2</sup> à usage de bureaux ou de commerce. La publication, fréquente par les foncières d'une cartographie de l'état d'avancement de la mise en application de cette nouvelle législation révèle une traduction opérationnelle.

Les politiques et les actions engagées favorisant la réduction des impacts directs des activités des entreprises du secteur sont donc largement appréhendées dans leurs publications. Néanmoins, le secteur reste confronté à de grands défis telles que l'urbanisation ou la construction des villes durables de demain, nécessitant une prise de recul et l'adoption d'une approche globale. Plusieurs sociétés se sont engagées dans cette démarche en définissant des indicateurs permettant d'évaluer l'impact indirect de leur activité. Des indicateurs de « connectivité » aux transports ont par exemple été élaborés, afin de déterminer un niveau d'accessibilité au bâtiment sur la base de critères environnementaux.

De nombreuses illustrations de projets intégrés viennent également enrichir les publications telles que la participation à la construction d'un éco-quartier, le développement d'un immeuble favorisant la mixité sociale, etc. Les attentes des parties prenantes et notamment des pouvoirs publics, au regard des enjeux du secteur immobilier, sont donc grandissantes. Les entreprises devront, dans un avenir proche, être capables de suivre l'impact de leurs bâtiments à chaque étape de leur vie (analyse du cycle de vie du bâtiment) et de présenter des résultats chiffrés et les actions engagées, notamment les techniques et procédés utilisés lors de la construction ou de la rénovation des immeubles.

18. Source : Repères – Chiffres clés de l'énergie, Édition 2013, Commissariat Général au développement durable.

# LA MATÉRIALITÉ, NOUVEL ENJEU DE STRUCTURATION DES RAPPORTS

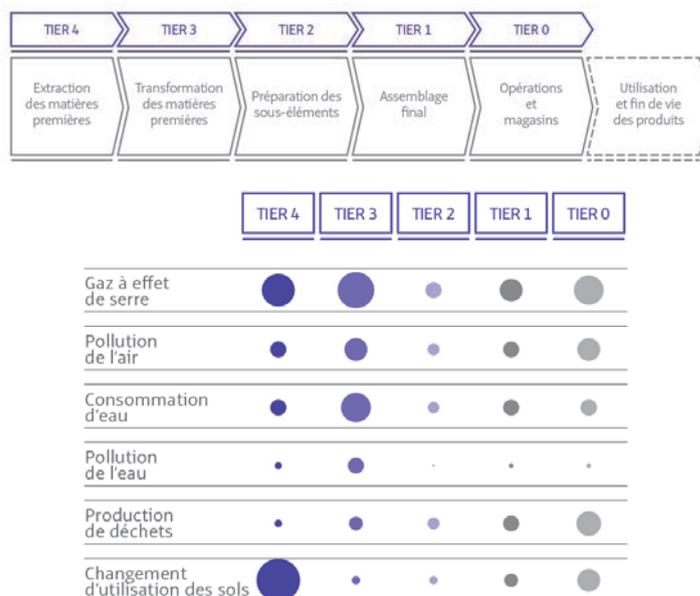
Suivant la logique du « *comply or explain* », la loi Grenelle 2 ainsi que la nouvelle directive relative au reporting extra-financier prévoient la possibilité pour les entreprises de ne pas publier d'informations sur les thématiques qu'elles jugent non pertinentes au regard de leur activité, dans la mesure où ces exclusions sont justifiées.

La « matérialité » vise à concentrer l'information fournie sur les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux jugés pertinents et significatifs pour l'entreprise au regard de ses activités, de ses parties prenantes, de sa stratégie et de ses performances. La présentation d'objectifs et d'indicateurs de suivi et de performance semble donc un corollaire indispensable à cette information. Une telle présentation est cependant variable selon les secteurs d'activité et le degré de maturité des politiques RSE des entreprises concernées.

Ainsi, sur le panel d'entreprises étudiées, plus d'un tiers communique à la fois sur des objectifs chiffrés à horizon 2015 ou 2020 et sur le résultat des actions engagées<sup>19</sup>, soit sur les trois volets du développement durable (par exemple via des tableaux de performance), soit sur certaines thématiques liées intrinsèquement à leurs opérations ou à des projets phares de leurs actions RSE : il s'agit déjà ici des fruits d'une première réflexion menée sur la matérialité des différents enjeux de l'entreprise.

En outre, certaines entreprises mettent en lumière leurs impacts liés à la chaîne d'approvisionnement et à leurs activités, matérialisant ainsi leurs enjeux de façon claire pour leurs parties prenantes et pour le pilotage de leurs performances.

## Kering, le « compte de résultat » environnemental



Document de référence 2013, Kering

19. L'information sur la fixation d'objectifs chiffrés et le compte rendu des résultats des politiques engagées atteignent respectivement : 39 % et 42 % pour le CAC 40 ; 28 % et 21 % sur la seconde partie de notre panel composée des CAC Next 15 et des 15 dernières capitalisations du SBF 120.

### Carrefour, indicateur de performance globale

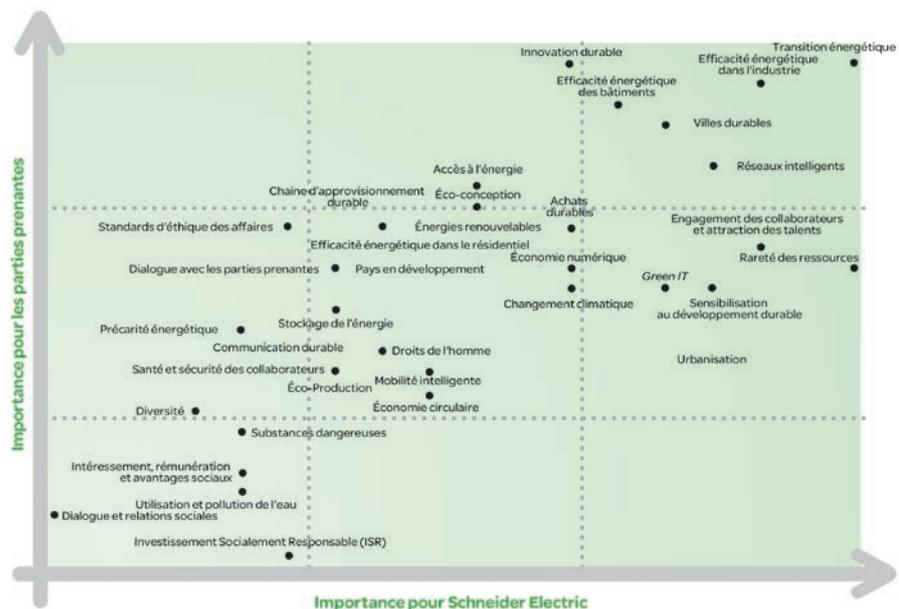


Document de référence 2013, Carrefour

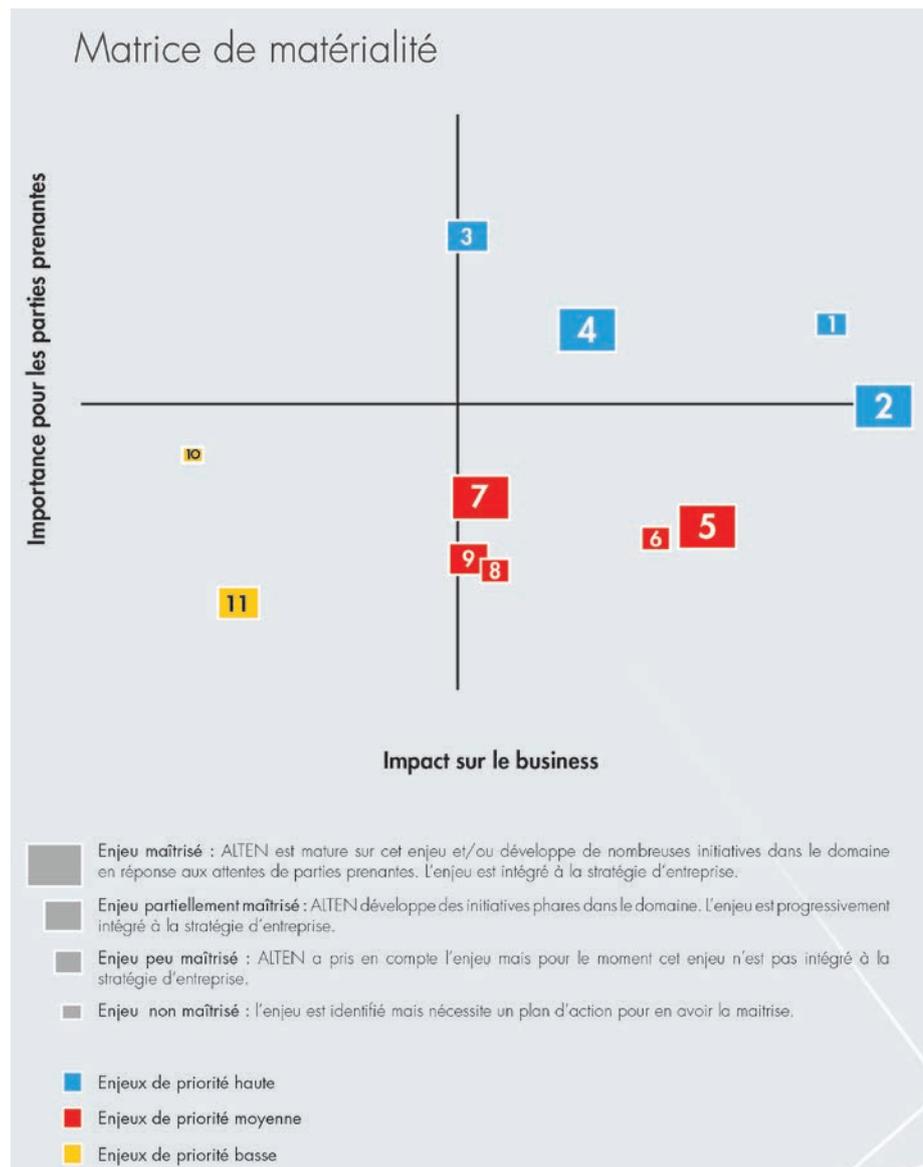
Pour encourager les entreprises à publier des informations sur les enjeux pertinents pour elles, l'IIRC (*International Integrated Reporting Council*) et la GRI recommandent de réaliser une « analyse de la matérialité » pour sélectionner les thématiques pertinentes au regard de leur activité, de leurs enjeux et de leur stratégie, en amont de la publication. Cette nouvelle tendance des démarches de reporting commence à entrer dans les pratiques, notamment dans une optique de rationalisation du nombre d'indicateurs de mesure suivis et publiés.

Alors que dans notre baromètre 2013 nous notions qu'une minorité d'entreprises se livrait à l'exercice, cette année presque un quart des sociétés du panel (plus de 30 % au niveau CAC 40) fait désormais référence à une analyse de matérialité dans leur document de référence. Ces analyses sont généralement présentées sous forme de schéma reflétant l'importance de la thématique pour les parties prenantes et pour l'activité.

### Schémas de matérialité



Document de référence 2013, Schneider Electric



Document de référence 2013, Alten

Les référentiels internationaux recommandent d'associer les parties prenantes à cette démarche, soit directement via une consultation (par exemple la norme AA 1000), soit indirectement via une analyse documentaire permettant d'axer le reporting sur les thèmes traduisant les principaux impacts de l'entreprise et de ses activités et influençant de manière significative les décisions des parties prenantes.

La prise en compte des parties prenantes dans le reporting est en progression puisque :

- parmi les entreprises du CAC 40, environ 58 % ont identifié en 2013 leurs parties prenantes (48 % sur l'ensemble du panel) alors qu'elles n'étaient que 49 % en 2012. Cette identification peut prendre notamment la forme d'une cartographie ou d'une présentation des modalités de dialogue avec les différents groupes intéressés par l'activité de la société ;
- 22 % des entreprises du CAC 40 (16 % sur l'ensemble du panel) ont associé leurs parties prenantes à leurs processus de reporting.

# PREMIERS PAS, ENCORE HÉSITANTS, VERS LE REPORTING INTÉGRÉ

Si les analyses de matérialité sont désormais une composante répandue des rapports de gestion, si les échanges sur cette thématique se multiplient autour de l'IIRC<sup>20</sup> et au sein de groupes de travail, force est cependant de constater que le reporting intégré impacte encore peu le contenu et les structures des publications des émetteurs.

Quelques changements peuvent néanmoins être interprétés comme encourageants :

- 5 % des entreprises du panel étudié font désormais référence à la notion de « reporting intégré » dans leur document de référence (*versus* aucune en 2012) ;
- certaines entreprises commencent à publier des informations ou des indicateurs qui lient enjeux RSE et performances économiques de l'entreprise. Le chiffre d'affaires peut ainsi par exemple être mis en relation avec des enjeux :



**sociétaux** : part du chiffre d'affaires liée à des gaz médicaux protégeant la vie des patients

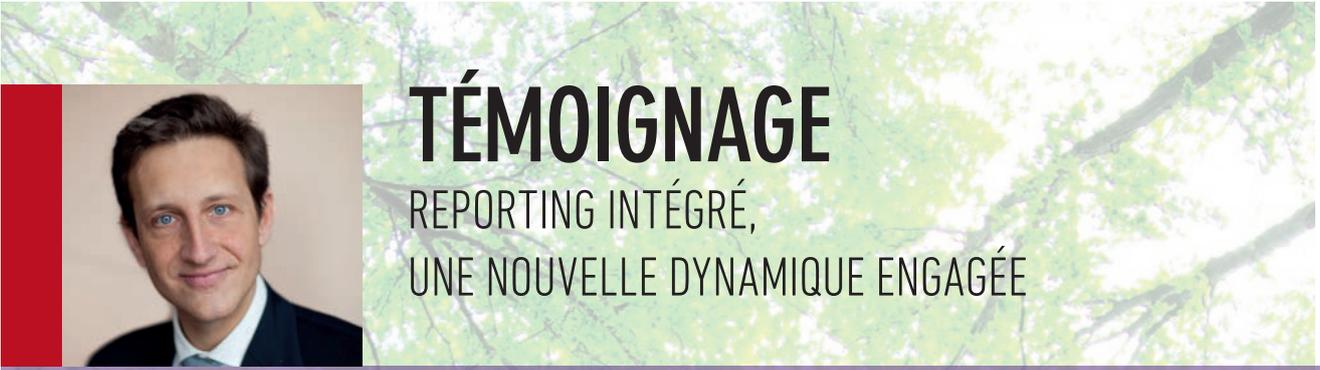


**environnementaux** : part du chiffre d'affaires couvert par une certification ISO 14 001, par un profil environnemental produit (POP), réalisé avec des produits verts, etc.



**sociaux** : part du chiffre d'affaires consacrée aux dépenses de formation

20. International Integrated Reporting Council.



# TÉMOIGNAGE

## REPORTING INTÉGRÉ, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ENGAGÉE

NICK LANDROT, *Relationships Manager* de l'*International Integrated Reporting Council (IIRC)*

Suite à la publication par l'*International Integrated Reporting Council (IIRC)* du cadre de référence international sur le reporting intégré, en décembre 2013, plus de 3 500 entreprises internationales se mobilisent pour déployer le Reporting Intégré dans leurs organisations et publier, en 2015, leur rapport intégré.

Avec la publication en 2014 de plusieurs centaines de rapports intégrés dans le monde, quelques bénéfices peuvent d'ores et déjà être notés.

- Les entreprises qui réfléchissent de manière holistique à leur stratégie, leur business model et à une création de valeur pérenne dans leur écosystème fournissent une information plus riche et pertinente aux différentes parties prenantes. Si quelques rapports intégrés s'assimilent à un document marketing, la très grande majorité donne une information fiable et équilibrée.
- En liant plus clairement leurs axes stratégiques aux évolutions, risques et opportunités de leur environnement, les organes de gouvernance et le management donnent une vision prospective plus affinée favorisant l'anticipation. A ce titre, il est intéressant de noter que le risque de divulguer des informations pouvant porter atteinte à l'avantage compétitif de ces entreprises ne semble pas avoir été un obstacle.
- Pour les entreprises ayant déployé le Reporting Intégré dans leurs organisations, il a permis de fluidifier la communication interne et de focaliser les énergies sur les véritables enjeux stratégiques. La responsabilité sociale et environnementale fait partie intégrante du business model de l'entreprise, et la réflexion autour des 6 « capitaux » (financier, produit, intellectuel, humain, social & relationnel et naturel) permet d'associer toutes les directions.
- Cette nouvelle présentation du business model, des risques et opportunités et de la manière dont ont été utilisées les différentes ressources, a aussi suscité des discussions animées dans les organes de gouvernance et de management. Les sociétés de capital-investissement, investisseurs de moyen-long terme sont parmi les plus fervents promoteurs du Reporting Intégré.

Cependant, il ne faut pas minimiser la complexité de mise en œuvre du Reporting Intégré dans les organisations et des bonnes pratiques peuvent être partagées.

- La démarche doit être progressive et itérative, privilégiant des échanges réguliers avec quelques investisseurs.
- La cartographie des parties prenantes et la matérialité de l'information sont les véritables enjeux opérationnels de la démarche. De cette réflexion découle le choix des indicateurs pertinents.
- Le Reporting Intégré nécessite de réfléchir à un nouveau modèle de remontée d'informations financière et extra-financière. En France, les contraintes réglementaires – conformité aux exigences du Grenelle 2 – ne simplifient pas le déploiement de l'*Integrated Reporting (IR)* car les entreprises focalisent leurs travaux sur les indicateurs extra-financiers. Cependant les entreprises qui se sont engagées dans la démarche notent que ces deux approches sont complémentaires et que les travaux du Grenelle 2 sont le socle d'un Reporting Intégré efficient.

Quelles sont les prochaines étapes de l'IIRC ?

- Si l'IIRC ne prévoit pas de publier une nouvelle version du cadre de référence dans les 2 prochaines années, certains éléments techniques seront précisés et ajustés.
- L'IIRC privilégie une approche sectorielle avec la publication d'études facilitant les échanges et la comparaison entre émetteurs.
- Depuis mai 2014, l'IIRC coordonne un groupe de travail international pour adapter le cadre de référence aux problématiques particulières des administrations. Une nouvelle dynamique de réformes s'engage aussi dans ce secteur.
- Enfin, le lancement du "*Corporate Reporting Dialogue*" dont l'objectif est d'aligner les différentes démarches autour du reporting et de veiller à la cohérence des propositions d'organisations telles que le CDP (*Carbon Disclosure Project*), CDSB (*Climate Disclosure Standards Board*), FASB (*Financial Accounting Standards Board*), GRI (*Global Reporting Initiative*), IASB (*International Accounting Standards Board*) ou SASB (*Sustainability Accounting Standards Board*) est sans conteste un pas de plus vers la simplification.

# ZOOM SUR...

## L'IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ : DES INFORMATIONS ET MÉTHODES DE MESURE PEU UNIFORMES

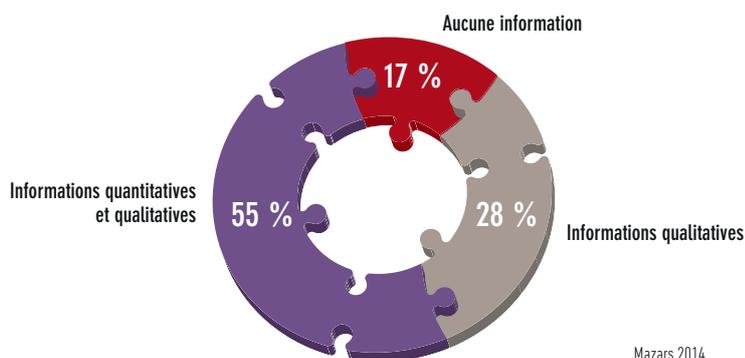
Une partie des informations exigées par la loi Grenelle 2 en matière d'impact sociétal concerne l'emploi et le développement régional ainsi que les relations de la société avec les populations riveraines et locales. En fonction de leur taille, de leur secteur d'activité et de leur politique développement durable, les sociétés publient des informations très hétérogènes sur cette thématique, reflet de leur stratégie d'intégration dans les territoires et de leur lien avec les parties prenantes locales.

Le dialogue avec les acteurs locaux sera plus naturellement structuré pour les entreprises qui ont soit un ancrage territorial fort, soit des activités surveillées de type installations classées pour la protection de l'environnement (entraînant la réalisation d'étude d'impact en amont, des procédures de concertation publique, l'existence de commission locale d'information, etc.). L'entreprise cherchera alors à mettre en place des démarches qui impliquent très en amont les parties prenantes intéressées par l'activité de la société, favorisant l'acceptabilité sociale des projets et l'échange d'informations.

La communication sur les effets bénéfiques qu'apportent les activités de l'entreprise aux acteurs socio-économiques d'un territoire donné peut être rendue particulièrement importante par le contexte de morosité économique (baisse des finances publiques, augmentation du chômage, etc.) et le climat de méfiance qui entourent certaines de leurs activités.

Sur le panel d'entreprises retenues pour l'étude, environ 17 % des rapports ne contiennent pas de paragraphe dédié à la thématique de l'impact sociétal, 28 % publient des informations qualitatives et 55 % des informations qualitatives et quantitatives. La nature des impacts sociétaux mis en exergue varie également.

Typologie des informations publiées relatives à l'impact sociétal



## Le développement social des territoires

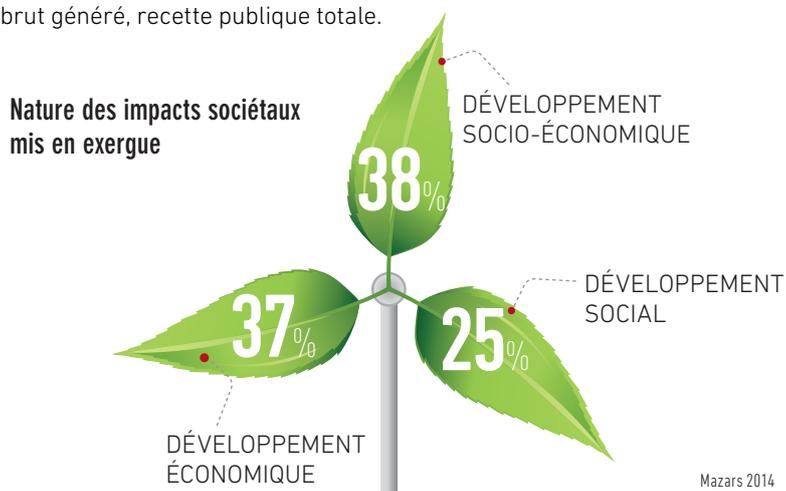
Sur le panel étudié, environ 25 % des entreprises évoquent plutôt leur impact sur le développement social (développement de l'employabilité locale, insertion sociale et professionnelle, etc.). Elles mettent notamment en exergue :

- le nombre d'emplois locaux créés liés à l'activité de la société et de ses sous-traitants ;
- les actions réalisées au profit de groupes de personnes qui sont traditionnellement plus touchés par le chômage (femmes, jeunes) ou dont l'accès à l'emploi est plus difficile (handicap).

Le recours à l'emploi local peut par ailleurs être un volet de la politique d'achats responsables de l'entreprise pour ses achats propres et ceux de ses sous-traitants et fournisseurs et se traduire par l'adoption d'une charte, l'inclusion de critères environnementaux et sociaux dans le choix des sous-traitants ou la réalisation d'audits pour évaluer leurs performances.

Les méthodes utilisées pour chiffrer la création d'emplois directs et indirects liés aux activités de la société ou de ses sous-traitants : à l'amont (producteurs, chaîne d'approvisionnement), aux services marchands aval ou connexes (assurances, banques, etc.), varient d'une société et parfois d'une filiale à l'autre, en fonction des informations disponibles sur des flux économiques donnés (dépenses achats, salaires, etc.) :

- effectifs sollicités pendant les travaux, montants d'achats (chez les fournisseurs et sous-traitants) ;
- études générales (OCDE, INSEE, etc.) ou sectorielles (fédérations, etc.) comportant des ratios sur le nombre d'emplois créés par catégorie de volume d'achats spécialisés, par type d'activités ;
- produit intérieur brut généré, recette publique totale.



## Le développement économique des territoires

En matière d'impact économique sur les territoires, 37 % des entreprises du panel soulignent davantage leur impact sur le développement économique et 38 % sur le développement socio-économique. Elles mettent ainsi en avant notamment :

- l'ancrage territorial et historique de l'activité : existence d'installations locales, assurant un service de proximité (ex : banques, infrastructures de transports, etc.) ;
- la redistribution locale de revenus (paiement d'impôts et taxes aux collectivités territoriales, aux pays d'installations, redevance aux autorités publiques concédantes, etc.) ;





- le développement économique des territoires (sous-traitance et achats locaux, recours à des PME locales, transfert de technologies, etc.) ;



- la préservation de l'emploi et du tissu économique local lors de mutations ou de suppressions d'activités.

Les actions mises en avant pour contribuer au développement économique des territoires prennent souvent la forme de partenariats (avec les universités, les entreprises du secteur adapté ou encore les associations locales) ou de projets de fondation d'entreprise. Parmi les entreprises du CAC 40, environ 60 % mentionnent l'existence d'une fondation d'entreprise, les programmes conduits ayant souvent un lien avec les domaines d'activité de la société.

Les démarches entreprises en faveur du développement économique et social des territoires se pérenniseront si elles bénéficient tant à l'entreprise qu'aux acteurs économiques et locaux, en créant de la valeur partagée. Certaines entreprises ont illustré leur contribution sociale dans des schémas, parlants pour le lecteur et qui nous semblent être une bonne pratique à encourager.

### Exemples de schémas des impacts sociaux

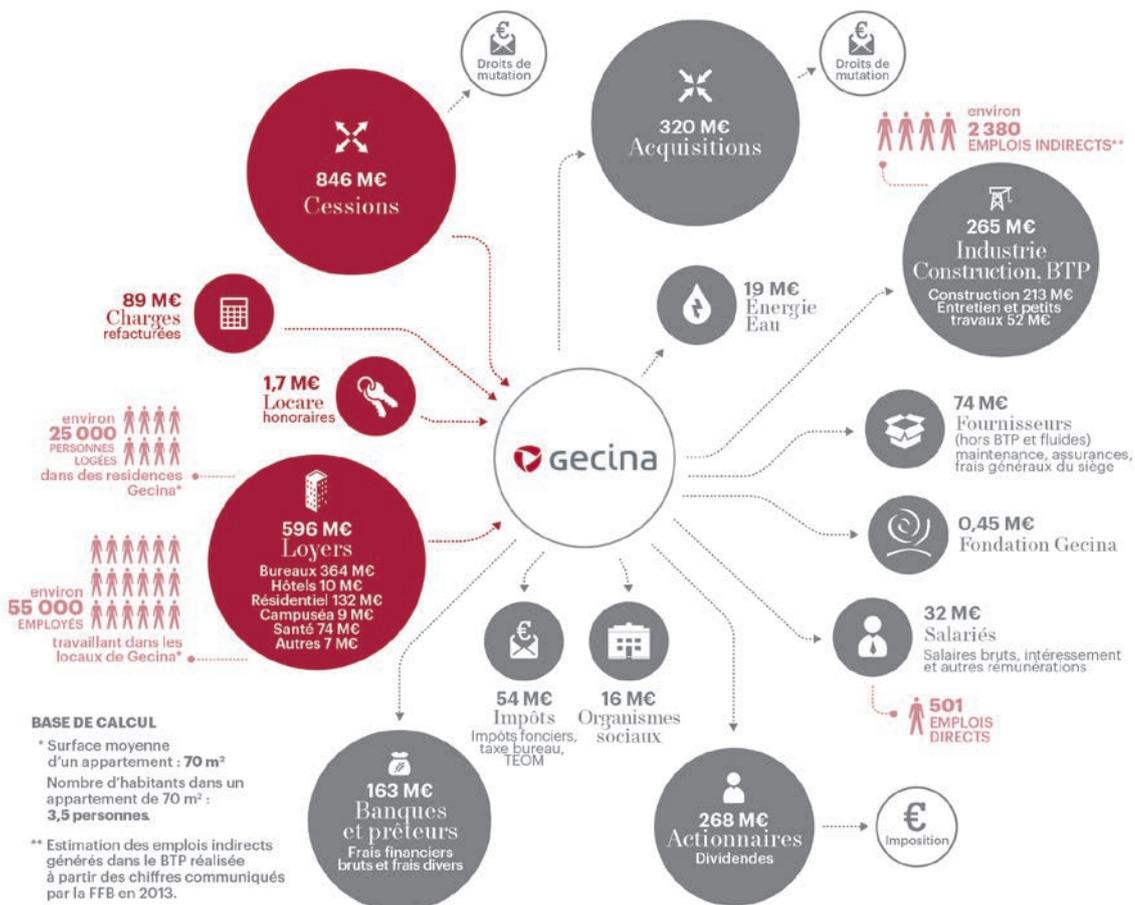
## *Vecteur de valeur pour ses parties prenantes*



Chiffres basés sur l'année fiscale de référence 2013  
 (1) Surface selon permis de construction

Rapport annuel et de développement durable 2013, Unibail-Rodamco

Gecina, en tant que foncière cotée de taille significative, se positionne comme un acteur majeur dans la chaîne de valeur du secteur immobilier.



Document de référence 2013, Gecina

La publication d'éléments chiffrés sur la thématique sociétale mérite d'être soulignée car elle favorise une information suivie et vérifiable. Les méthodologies utilisées demeurent cependant largement hétérogènes et dépendent des informations disponibles. Lorsque les informations ne sont pas disponibles, certaines sociétés réalisent par exemple des estimations. Afin de favoriser la fiabilité et la comparabilité des données, nous encourageons la mention, dans le rapport de gestion, du caractère « indicatif / informatif » des informations mentionnées et la poursuite des efforts engagés en termes d'harmonisation des méthodes de calcul ainsi que de structuration et de fiabilisation du reporting.

# LA MESURE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : UNE PRATIQUE RÉPANDUE MAIS DONT LES MODALITÉS SONT ENCORE HÉTÉROGÈNES

## Une information chiffrée récurrente, à géométrie variable

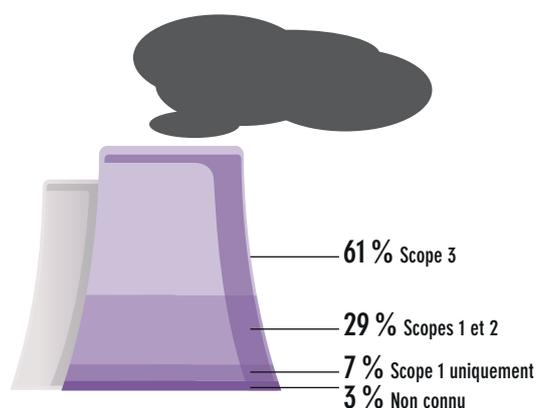
Avec les publications des articles 225 et 75 de la loi dite Grenelle 2, prévoyant, d'une part, la transparence en matière sociale et environnementale et d'autre part, la réalisation d'un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), les entreprises concernées (dont les cotées) se sont vues dans l'obligation de publier des informations relatives à leur empreinte carbone.

Nous constatons qu'en dépit de l'absence de sanctions financières en cas de non-respect de ces deux textes, ces sujets ont été largement développés dans les publications des entreprises faisant l'objet de notre panel. Ainsi, au sein du CAC 40, 97 % des entreprises publient des informations chiffrées sur leurs émissions de CO<sub>2</sub> et 86 % dans le *Next 15* ; une pratique très répandue donc, mais pour laquelle des progrès restent à faire au sein des « *Last 15* » : le pourcentage descend en effet à 64 % pour ces entreprises.

Nous notons néanmoins que pour satisfaire à cette publication, 8 % des entreprises étudiées mentionnent avoir eu recours à un reporting glissant (période de reporting décalée de 1 à 3 mois par rapport à l'année fiscale) afin d'être en mesure d'anticiper la collecte des données et de les publier à temps, avec l'information financière.

Les typologies d'émissions prises en compte, bien que très souvent présentées avec un clivage directes / indirectes, sont à géométrie variable : 71 %<sup>21</sup> des sociétés du CAC 40 publient des données sur le scope 3<sup>22</sup>, les autres entreprises se limitant aux scopes 1 et 2 imposés par l'article 75. Ce pourcentage descend à 33 % du *Next 15* et 56 % du *Last 15*.

### Scopes pris en compte dans le calcul des GES



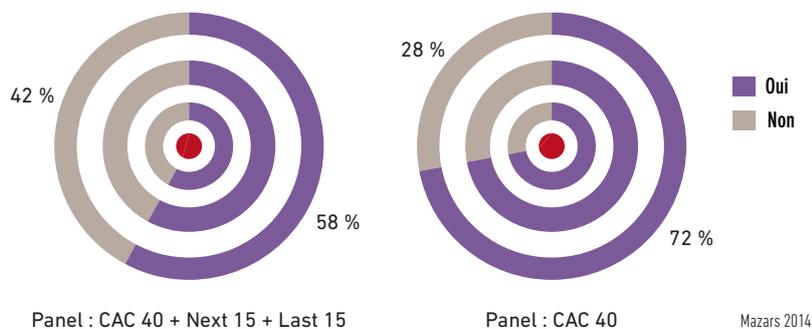
Mazars 2014

21. Les pourcentages présentés dans ce paragraphe ainsi que sur le schéma ci-dessus ne tiennent pas compte des entreprises ne publiant pas d'informations chiffrées sur les émissions de GES (12 % du panel).

22. Le scope 1 correspond aux émissions directes de GES, le scope 2 aux émissions indirectes liées aux consommations d'énergies (liées à la production de l'électricité par exemple) et le scope 3 concerne toutes les émissions indirectes (hormis celles visées par le scope 2).

Dans la lignée des objectifs dits « 3x20 » du Paquet Énergie Climat de l'Union Européenne adoptés en 2008, prévoyant notamment la réduction, d'ici 2020, de 20 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne par rapport à 1990, les entreprises du panel sont nombreuses à avoir adopté des objectifs chiffrés de réduction de leurs émissions.

### Publication d'objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES



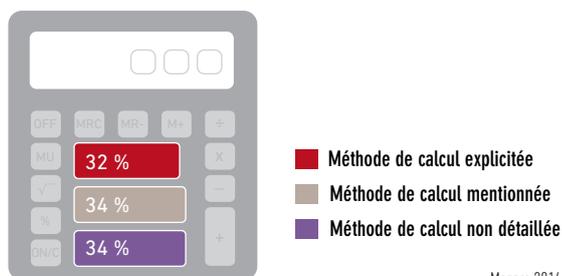
La publication d'objectifs chiffrés permet d'inscrire l'entreprise dans une démarche de progrès, à condition, bien sûr, d'établir un suivi clair de l'avancement au fil des ans afin d'éviter l'effet « *greenwashing* ». Cela permet également à l'entreprise de dépasser la seule mise en conformité à Grenelle 2 de son reporting et de lui donner du sens. Le CAC 40 semble déjà bien engagé sur cette voie, les capitalisations moins importantes ayant encore quelques marges de progrès.

Par ailleurs, ces pourcentages élevés sont à modérer au vu de la variabilité des objectifs observés : en effet, période de référence et périmètre (scope) différents rendent difficiles la comparabilité des efforts engagés.

### Des méthodologies de calcul encore opaques<sup>23</sup>

Alors qu'il existe de nombreuses méthodes de calcul différentes ainsi que des référentiels multiples, rares sont les entreprises qui explicitent comment leurs émissions de CO<sub>2</sub> ont été reportées.

### Éléments méthodologiques fournis par les entreprises sur le calcul de leurs émissions de GES



23. Les pourcentages présentés dans ce paragraphe ne tiennent pas compte des entreprises ne publiant pas d'informations chiffrées sur les émissions de GES.

Ces informations sont pourtant structurantes pour l'analyse et la comparabilité des données publiées par les entreprises. Nous observons notamment que 29 % des entreprises incluent les fuites de gaz réfrigérants<sup>24</sup>. Parmi les 71 % restant, seulement quelques-unes mentionnent leur exclusion, laissant, pour les autres, planer un doute sur leur prise en compte.

Par ailleurs, les facteurs d'émission, permettant de convertir les consommations d'énergies en émissions CO<sub>2</sub> et variant d'une source documentaire à l'autre, peuvent avoir un impact important sur les données publiées. Ils doivent donc faire l'objet de précisions dans les publications. Seuls 46 % du panel (57 % du CAC 40) les mentionnent, ne permettant pas une comparabilité efficace entre les entreprises. Parmi elles, les sources utilisées les plus communément sont l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) et l'IPCC (*Intergovernmental Panel on Climate Change*).

Enfin, la collecte des informations s'avérant parfois complexe, nous notons que 41 % des entreprises mentionnent avoir recours à des estimations. Nous encourageons cette transparence, qui, en plus de renforcer la compréhension des calculs, permet de crédibiliser la démarche en identifiant les limites inhérentes à tout reporting.

**Nous encourageons la publication, au-delà des émissions brutes, de ratios pertinents permettant le suivi, au fil des ans, de la performance environnementale de l'entreprise (en annulant les impacts de variation de périmètre ou d'activité) : tCO<sub>2</sub>éq/t de produit, tCO<sub>2</sub>éq/salariés, etc. à déterminer en fonction de l'activité.**

## Des leviers de réduction multiples

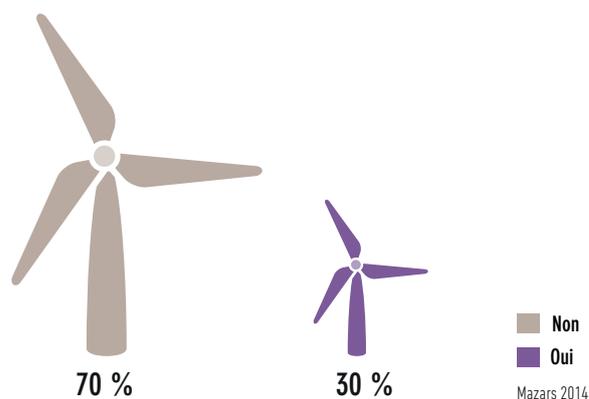
Afin d'identifier les principaux impacts de l'entreprise et de ses produits en termes de gaz à effet de serre, 55 % des entreprises du panel ont eu une approche de type bilan carbone ou Analyse de Cycle de Vie (ACV). Dans une recherche de matérialité, cette démarche permet de concentrer la collecte des données et les actions de réduction des GES sur les principaux postes de rejets. Plusieurs groupes industriels ont ainsi limité la collecte des données environnementales aux seuls sites de production (considérant l'impact des sites tertiaires non significatifs au regard des enjeux du groupe).

Les principales actions de réduction présentées par les entreprises concernent la performance énergétique des installations, la rationalisation des déplacements professionnels et l'optimisation des circuits logistiques. En cohérence avec les objectifs « 3x20 » qui prévoient d'atteindre 20 % d'Énergies Renouvelables (EnR) dans le mix énergétique européen d'ici 2020, ces actions sont complétées par le recours aux EnR dans 67 % des cas, permettant ainsi d'encourager le développement de ces énergies et de réduire les émissions de GES globales.

Nous observons également que les démarches de compensation carbone se développent, que ce soit localement, à l'initiative des filiales, ou bien insufflées en central par le groupe.

24. Ces gaz, contenus dans les systèmes de climatisation, sont très nocifs pour l'environnement : par exemple, un kilogramme de perfluorocarbures (PFC) a le même impact sur le réchauffement climatique qu'environ 7 000 kilogrammes de CO<sub>2</sub>.

## Existence de mesures de compensation carbone



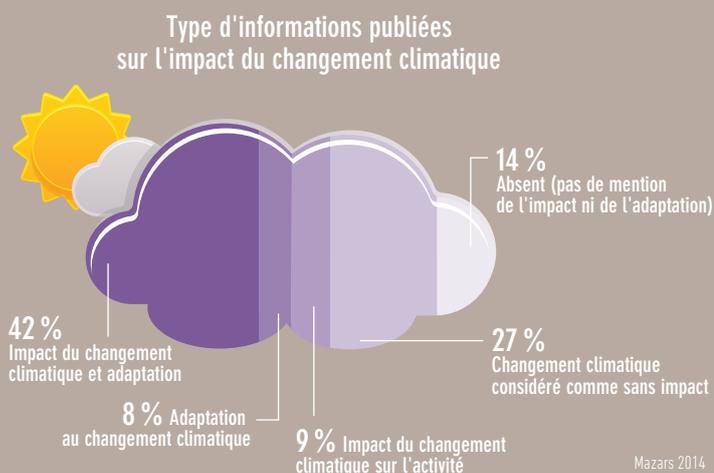
## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UNE COMMUNICATION PEU ADAPTÉE AUX ENJEUX

Le cinquième rapport (2013) du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a rendu plus alarmants encore les scénarii d'évolution du climat et les impacts attendus (événements climatiques extrêmes, insécurité alimentaire exacerbée, risques accrus d'extinction des espèces, de conflits, de rivalités, coût élevé de l'inaction, etc.).

Alors que la thématique de l'adaptation donne lieu à de nombreuses conférences internationales, que des mesures sont adoptées au niveau national (plan national d'adaptation au changement climatique), territorial (schéma régionaux et territoriaux) en France, la communication des entreprises sur cet enjeu révèle une prise en compte encore incomplète voire « hors sujet ». En effet, alors que le changement climatique aura des impacts directs ou indirects (accès aux ressources, procédés industriels, assurances, etc.) sur l'ensemble des secteurs d'activités et des fonctions de l'entreprise, 14 % du panel retenu ne mentionne cependant aucune information sur cet enjeu et 27 % considère que le changement climatique n'aura pas d'impact sur son activité.

Certes, les entreprises sont différemment exposées aux risques selon leur secteur d'activité, d'où la prise de conscience disparate de ce sujet : les secteurs de l'assurance, du tourisme, de l'agriculture, du BTP, des transports et de la santé sont par exemple particulièrement concernés. Ainsi, seules 42 % des entreprises du panel publient à la fois des informations sur les impacts du changement climatique et leur adaptation, 17 % mentionnant uniquement l'un des deux thèmes (les 41 % restant ne présentant pas d'informations détaillées sur ce sujet).

Très peu abordé dans les publications, le changement climatique peut également être analysé comme une opportunité. Un rapport du PNUE de 2011 (« *adapting for green economy : companies, communities and climate change* ») révélait ainsi que pour 86 % des entreprises consultées, « faire face aux risques climatiques ou investir dans l'adaptation est une opportunité d'affaire ». Il reste donc un pas à faire afin de passer des paroles aux actes...



# LES MATIÈRES PREMIÈRES : DES PREMIERS PAS PROMETTEURS



Au niveau mondial, l'utilisation des ressources naturelles et l'extraction des matières premières se sont accélérées ces dernières années alors même que la disponibilité de ces ressources diminue considérablement.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dans un rapport<sup>25</sup> diffusé le 7 juin dernier a alarmé, une fois encore, sur la forte augmentation des prix des matières premières depuis 2000 : 176 % pour les métaux, 350 % pour le caoutchouc et 260 % pour l'énergie ; nos modes de consommation épuisant de façon importante les ressources non renouvelables de la planète.

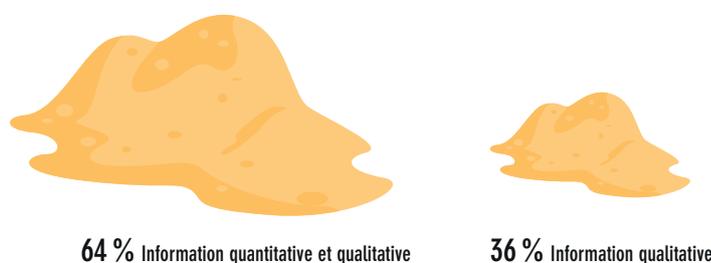
La réduction de la consommation des matières premières ainsi que l'optimisation de leur utilisation apparaissent comme un enjeu crucial. L'Agence européenne de l'environnement s'est intéressée de près à l'utilisation des matières premières et a établi, dans *Progress on Resource Efficiency*, rapport datant du 2 juin 2014, un baromètre dont l'objectif était de mesurer les progrès réalisés en matière d'efficacité de l'usage des matières premières dans chaque secteur économique, en faisant le lien entre les ressources utilisées, la croissance en termes de points de PIB qui en résulte et la proportion d'emplois créés. La prise en compte de ces enjeux par les entreprises se reflète dans leur communication.

## La consommation de matières premières, sujet largement pris en compte par les sociétés mais de manière hétérogène

**95 %** des entreprises de notre panel abordent la question de leurs consommations de matières premières dans le document de référence répondant ainsi à l'obligation de publier une information sur la thématique « consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation » prévue dans le cadre de Grenelle 2.

**64 %** d'entre elles publient par ailleurs des indicateurs chiffrés sur ce thème, le suivi quantitatif constituant la première étape d'une démarche de réduction et d'optimisation des matières premières.

### Nature des informations publiées sur la consommation de matières premières



Mazars 2014

25. Rapport « Decoupling 2: technologies, opportunities and policy options » du PNUE.

Sur cette thématique, dont les enjeux sont spécifiques à chaque secteur, nous observons que les matières premières sur lesquelles les entreprises communiquent sont hétérogènes et dépendent de leurs activités. Ainsi, les entreprises agro-alimentaires se concentrent par exemple sur les matières premières agricoles alors que les industries automobiles, électriques et de luxe s'intéressent plutôt aux métaux. Les acteurs de l'énergie, de leur côté, détaillent d'avantage leurs approvisionnements en gaz, fuel, charbon ou encore hydrocarbures. La comparabilité et les analyses sont donc rendues plus difficiles pour le lecteur.



Le bois reste la matière première la plus suivie, et de surcroît par l'ensemble des secteurs d'activité. En effet, 45 % des entreprises communiquent sur cette matière première ou ses produits dérivés (papier, carton). Cette tendance peut s'expliquer par le fort intérêt du grand public et de la société civile pour la protection des forêts et l'accessibilité à des labels très bien implantés dans le secteur (label certifiant la gestion durable des forêts), encourageant ainsi les entreprises à réduire et « verdier » leur consommation.

En revanche, nous observons que 15 % des entreprises présentent des éléments très généraux et ne précisent pas en détail quelles sont les matières premières qu'elles utilisent, nuisant ainsi à la lisibilité de l'information.

### **Les entreprises adaptent leurs modes de production afin de réduire leur dépendance aux matières premières : l'éco-conception et l'économie circulaire au cœur des bonnes pratiques**

Dans son avis intitulé *Transitions vers une industrie économe en matières premières* datant de janvier 2014, le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) propose des pistes concrètes pour assurer cette transition. Les solutions préconisées aux entreprises reposent notamment sur l'éco-conception et l'exploitation des potentialités du recyclage.



On constate en effet que la stratégie la plus évoquée au sein des entreprises pour réduire leur dépendance aux ressources naturelles est le recyclage. 36 % y font référence dans leur document de référence. Les actions mises en place sont notamment l'utilisation de matières premières recyclées, le recyclage de matières premières dans les process de fabrication et la conception de produits facilement recyclables. Certaines industries évoquent même le concept d'économie circulaire en intégrant la réutilisation et la revalorisation des matières tout au long de leur process de production.

Par ailleurs, les entreprises s'investissent dans l'éco-conception de leurs produits. 17 % s'appuient ainsi sur une démarche d'analyse de cycle de vie afin de mieux appréhender les impacts environnementaux (notamment la consommation de matières premières et de ressources naturelles) liés au cycle de vie du produit de sa fabrication jusqu'à son élimination, en passant par la transformation, le transport, la distribution et l'utilisation. Si ces outils permettent une meilleure connaissance des impacts environnementaux liés au cycle de vie d'un produit, ils ne permettent cependant pas une information complète notamment sur les impacts sociaux et sociétaux liés à l'exploitation de ces ressources. Des méthodologies de l'analyse du cycle de vie sociale du produit sont cependant en développement.

## La certification favorise l'amélioration des pratiques et la réduction des impacts sociaux et environnementaux liés à l'exploitation des matières premières

Au-delà de la réduction de la consommation en ressources, les entreprises se préoccupent des impacts environnementaux et sociaux liés aux matières premières qu'elles consomment. Pour ce faire, la connaissance approfondie des filières d'approvisionnement est indispensable. Cette démarche peut néanmoins s'avérer complexe au regard du nombre d'intermédiaires présents sur le marché mondial des matières premières.

Pour pallier cette difficulté, les sociétés ont recours à la certification. 23 % des entreprises du panel se reposent ainsi sur une certification pour attester de la qualité environnementale et / ou sociale de leurs matières premières. Les certifications intégrant des critères environnementaux et sociaux se multiplient et s'appliquent à de plus en plus de ressources : *FSC (Forest Stewardship Council)* et *PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)* pour le bois, *MSC (Marine Stewardship Council)* pour les produits de la mer, certification de la *RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil)* pour l'huile de palme, certification du processus de *Kimberley* pour le diamant, certification du *RJC (Responsible Jewellery Council)* pour la filière joaillière (or, diamant et platine), etc.

Ces systèmes de certification sont créés à l'initiative des ONG, des acteurs des filières ou de gouvernements.

Elles permettent aux entreprises une meilleure traçabilité des matières premières qu'elles utilisent et aux citoyens, une meilleure information sur les produits qu'ils consomment. Si elles participent à l'amélioration des pratiques, elles ne sont cependant pas suffisantes en elles-mêmes pour garantir l'atteinte d'objectifs de réduction des impacts sociaux et environnementaux.

# ANNEXES

## LISTE DES SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PANEL

### Sociétés du CAC 40 (au 31/12/2013) et de droit français

- Accor
- Air Liquide
- Alcatel-Lucent
- Alstom
- AXA
- BNP Paribas
- Bouygues
- Cap Gemini
- Carrefour
- Cie de St-Gobain
- Cie Générale des Établissements Michelin
- Crédit Agricole
- Danone
- Électricité de France
- Essilor International
- GDF Suez
- Kering
- Lafarge
- Legrand
- L'Oréal
- LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton
- Orange
- Pernod Ricard
- Publicis Groupe
- Renault
- Safran
- Sanofi
- Schneider Electric
- Société Générale
- Technip
- Total
- Unibail-Rodamco
- Vallourec
- Veolia Environnement
- Vinci
- Vivendi

### **Next 15 (SBF 120)**

- Aéroports de Paris
- Areva
- Bolloré
- Bureau Veritas
- Casino Guichard Perrachon
- CNP Assurances
- Dassault Systèmes
- Hermès International
- Iliad
- Klépierre
- Natixis
- Sodexo
- Thalès
- Zodiac Aerospace

### **Last 15 (SBF 120)**

- AB Science
- Alten
- Altran Technologies
- Club Méditerranée
- Faiveley Transport
- GameLoft
- Groupe Steria
- Medica
- NicOx
- Saft Groupe
- SOITEC
- Solocal Group
- Technicolor
- UBISOFT Entertainment

### **Exclusions**

Les sociétés suivantes ont été exclues du panel car elles ne sont pas de droit français :

- CAC 40 : Airbus Group NV, ArcelorMittal, Gemalto NV, Solvay ;
- *Next 15* : SES ;
- *Last 15* : APERAM.

# PRÉCÉDENTES PUBLICATIONS





Les renseignements fournis dans le présent document sont donnés à titre d'information uniquement.  
Mazars ne saurait assumer une quelconque responsabilité au titre de ces derniers et/ou de leur utilisation.  
Propriété de Mazars - Tous droits réservés. Octobre 2014

Mazars est présent sur les 5 continents.

## CONTACT

**Emmanuelle Rigaudias**

Département RSE & Développement Durable

61 rue Henri Regnault

92075 Paris La Défense Cedex

Tél. +00 (0)1 49 97 65 80 / +00 0 6 62 83 83 33

[emmanuelle.rigaudias@mazars.fr](mailto:emmanuelle.rigaudias@mazars.fr)

Plus d'information sur  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)